

**FICHER DES REGLES  
ET CONDITIONS DELT@Présentation**

Historique			
Version	Date	Auteur	Commentaires
1.0	17/02/2009	Marie DURAND / François COHEN	Version initiale
1.1	18/02/2009	Marie DURAND / François COHEN	Prise des comptes de remarques du bureau C/1
1.2	02/03/2009	Marie DURAND / François COHEN	Prise des comptes de remarques du bureau C/1
1.3	11/09/2009	Marie DURAND / François COHEN	Mise à jour des règles NOT001 et NOT002
1.4	08/07/2010	Marie DURAND / François COHEN	Ajout de la règle technique TR0104
1.5	12/07/2010	Marie DURAND	Prise en compte des remarques du bureau C1 (Ajout de la NOT013)
1.6	01/10/2012	Fawzi HAMDJ	Suppression de la NOT002 Modification de la NOT012 Ajout de NOT014, NOT015, NOT016, NOT017

## **Document de synthèse des règles de gestion**

Ce document regroupe par onglets l'ensemble des règles de gestion de la télé-procédure DELTA Présentation :

- L'onglet "NOT" regroupe l'ensemble des règles de gestion spécifiques aux traitements des messages de notification d'arrivée EDI et propres à DELTA@ Présentation

- L'onglet "Rules" regroupe l'ensemble des règles issues des documentation communautaires

Numéro	Règle de gestion	Message
NOT001	si le statut douanier vaut « T » ou « TB » alors le MRN est obligatoire et son format doit être valide	347FR
NOT002	si le statut douanier est différent de "T" et "TB" alors le MRN est facultatif. S'il est saisi, il doit être connu du système sinon le message est rejeté	347FR
NOT003	si le code du pays de déchargement est égal à FR alors le bureau de déchargement doit être un code bureau connu de Rush. Sinon, la saisie du bureau de déchargement est libre et son contenu non contrôlé.	347FR
NOT004	si le code pays du bureau de déchargement et le bureau de déchargement sont renseignés dans la rubrique <Customs data reference>, ils ne sont pas à renseigner dans la rubrique < Customs data reference detail>. si le code pays du bureau de déchargement et le bureau de déchargement ne sont pas renseignés dans la rubrique <Customs data reference>, ils sont à renseigner pour tous les articles de la rubrique < Customs data reference detail>.	347FR
NOT005	un article de MRN ne doit pas être repris deux fois pour un même bureau de notification et un même moyen de transport (<Transport mode at border>, <Identification of the means of transport>, <Date et heure d'arrivée physique du moyen de transport>)	347FR
NOT006	un numéro de MRN donné ne doit pas être repris deux fois dans un 347FR donné.	347FR
NOT007	si on reçoit un 347FR sur un bureau de notification qui est premier bureau d'entrée, alors il ne doit pas y avoir eu de 347FR déposés sur un autre bureau français considéré comme premier bureau d'entrée pour ce même moyen de transport (<Transport mode at border>, <Identification of the means of transport>, <Date et heure d'arrivée physique du moyen de transport>).	347FR
NOT008	si on reçoit un 347FR sur un bureau de notification qui n'est pas premier bureau d'entrée, alors tous les bureaux de déchargement cités doivent être égaux au bureau de notification.	347FR
NOT009	il ne peut y avoir qu'une seule rubrique <Customs data reference> de statut douanier autre que « T » et « TB » par document de transport (Cette rubrique pourra néanmoins comporter plusieurs articles).	347FR
NOT010	si on reçoit un 347FR avec un MRN déjà notifié pour un moyen de transport différent alors ce dernier 347FR est rejeté. Moyen de transport = <Transport mode at border>, <Identification of the means of transport>, <Date et heure d'arrivée physique du moyen de transport>	347FR
NOT011	les bureaux de notification et de première entrée cités dans le 347FR doivent être des codes bureau connus de Rush.	347FR
NOT012	si un MRN français est inconnu d'AS, le message 347FR est rejeté - si le code pays du MRN contenu dans la balise <DocNumHEA5> est "FR", alors l'ENS doit être connu de AS (les MRNs commençant par FRP sont aussi concernés par cet règle). Si l'ENS est inconnu de AS, le message doit être rejeté par la règle NOT012 - si le code pays du MRN contenu dans la balise <DocNumHEA5> est différent de "FR", alors le message est accepté	347FR
NOT013	Le 1er bureau d'entrée cité est un code bureau français connu de rush	347C
NOT014	Le premier bureau d'entrée, ainsi que sur tous les bureaux suivants (français ou étranger), saisis doivent posséder la compétence ENT (code ="ENT") sinon rejet et message	347C/347FR
NOT015	Le premier bureau d'entrée, ainsi que sur tous les bureaux suivants (français ou étranger), saisis doivent posséder la compétence de recevoir le mode de transport mentionné dans l'ENS sinon rejet et message	347C/347FR

Numéro	Règle de gestion	Message
NOT016	les notifications d'arrivée (347C et 347FR) dont la date d'arrivée réelle du moyen de transport + n est < ou = à la date du jour (sans prendre l'heure en compte) sont rejetées (n est paramétrable)	347C/347FR
NOT017	Le MRN est obligatoire: - Si le statut douanier est « T » ou « TB », le MRN doit correspondre à un ENS français ou étranger. - Pour tout autre statut douanier, le MRN doit être du type « %FRP% »	347FR

Numéro	Règle de gestion	Message
R031	The 'Identification of the means of transport' shall - depending on the declared 'Transport mode at border (box 25) – correspond to following values : - 1 and 8 (sea and inland waterway transport): the International Maritime Organisation (IMO) ship identification number or the European Vessel Identification Number (ENI), (both corresponding to IE315.IMPORT OPERATION.Identity crossing border (box 21) - 4 (air transport): The (IATA) flight number. For air transport, in situations where the operator of the aircraft transports goods under a code-share arrangement with partners, the code-share partners flight numbers should be used (corresponding to IE315.IMPORT OPERATION.Conveyance reference number)	347FR
R817	Only the document type values marked with 'Transport documents' can be used.	347FR
R837	The EORI Trader Identification number (TIN) shall be declared	347FR
R887	The 'Item number'/'Arrival item number' is the sequential number of the listed items in this message. It must be unique throughout the declaration.	347FR

Techniques (TR)

Numéro	Règle de gestion	Message
TR014	Document/reference number must be present	Rejet 347FR Rejet 347C